Image not found or type unknown

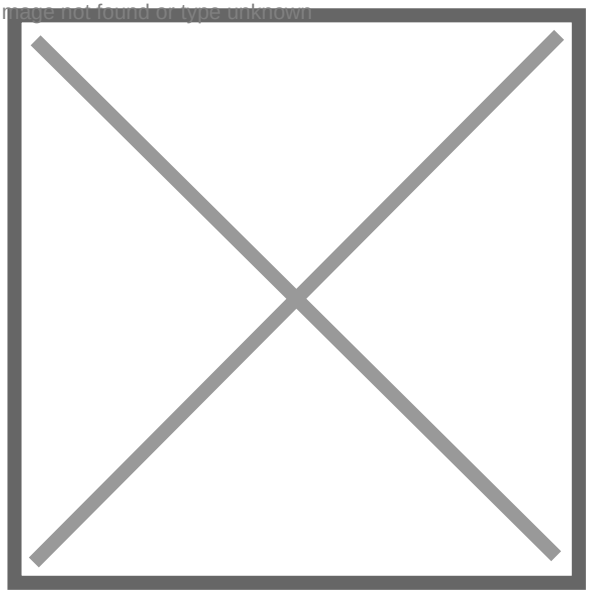

Prime de précarité, fin de contrat

Par **Titou**, le **06/05/2011** à **13:32**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis fin Janvier de cette année et ce jusqu'au 31/12.

Je ne souhaite pas continuer dans cette entreprise parce que j'ai d'autres projets pour le début d'année 2012.

Est il possible d'anticiper une éventuelle manoeuvre de la part de mon employeur qui pourrait me proposer un CDI ce qui m'enleverait le droit à la prime de précarité.

Car c'est arrivé par le passé à l'un des employés de l'entreprise.

Dois je le prévenir maintenant, comme ça il sait à quoi s'attendre et on signe un accord écrit dans le quel il serait stipulé, qu'aucun CDI ne me sera proposé jusqu'a la fin de mon contrat en CDD?

Si vous pouvez m'éclairer je vous en serez trés reconnaissant !

Merci d'avance !

Par **Cornil**, le **07/05/2011** à **22:03**

Bonsoir "titou"
Tu peux toujours essayer d'obtenir un tel écrit de la part de l'employeur, m'étonnerait qu'il s'y

prête! Sinon, tu n'as aucun moyen légal d'empêcher l'employeur de te faire une proposition de CDI à lafin de ton CDD pour ne pas te payer la prime de précarité , sauf à toi de prover de cette proposition est "bidon" (difficile!)
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés